

[Text]

travaux, le vendre et en obtenir un prix raisonnable au lieu d'être copié sans compensation fait qu'on a, comme on dit en anglais, un *level playing field*. C'est une base commerciale plus équitable, et on a tout à y gagner.

**M. LeBlanc:** Je suis essentiellement d'accord sur ce que vous dites, mais il y a sûrement un autre côté à la médaille. Si on va trop loin dans cette direction, on peut pousser trop loin la protection de la propriété intellectuelle, dans la mesure où cela peut créer à l'infini des pouvoirs de monopole qui vont aller à l'encontre de la concurrence et de la libéralisation des échanges. C'est peut-être la bonne direction maintenant, mais il y a sûrement un dilemme politique dans ce domaine. C'est le point que je voulais soulever.

**M. Guérard:** Je crois qu'il y a là une question d'équilibre, comme vous l'indiquez. Où doit-on tirer la ligne? Le GATT a tiré la ligne à 20 ans. Je ne prétends pas être un meilleur expert que tous les spécialistes du GATT, mais si on regarde l'évolution de notre environnement, on voit que les barrières technologiques tombent rapidement. Un brevet qui, à un moment donné, avait une très grande valeur perd sa valeur très rapidement parce que d'autres scientifiques ont trouvé une tout autre manière de faire les choses. On voit à travers le monde qu'il y a une évolution accélérée des procédés, et la protection de 20 ans s'avérera peut-être un peu illusoire, en ce sens que le brevet va perdre de sa valeur beaucoup plus tôt à cause de nouvelles découvertes.

Personnellement, il m'importe peu que ce soit 17, 20 ans ou 22 ans. Le fait que ceux qui ont mis le produit sur le marché par la recherche puissent récupérer leur investissement est un encouragement pour d'autres à faire de la recherche et à maintenir la concurrence en amenant d'autres brevets dans le commerce.

**The Chairman:** Thank you; and I would like to thank the chamber for appearing.

The meeting is adjourned to the call of the chair.

[Translation]

rather than having them copied without compensation creates a level playing field. This provides a fairer basis for trade and can only be a benefit.

**Mr. LeBlanc:** I basically agree with what you are saying, but there is certainly another side to the issue. If we go too far in the direction of protecting intellectual property, that may create endless monopoly situations that will limit competition and freer trade. This may be the correct step now, but it clearly poses a policy dilemma. This is the point I wish to make.

**Mr. Guérard:** I believe there is an issue of balance, as you said. Where do we draw the line? GATT drew it at year 20. I don't claim to be more knowledgeable than all of the GATT specialists, but if we look at developments in our world, we see that technological barriers are falling rapidly. A patent that was very valuable at a given time loses its value very quickly because other scientists discover a completely new way of doing something. We see that procedures are developing very rapidly throughout the world, and the 20-year protection may turn out to be a bit of an illusion, because the patent will lose its value much more quickly, because of new discoveries.

Personally, I don't care whether it be 17, 20 or 22 years. The fact that those who have developed a product through research are able to recover their investment is an incentive for others to do research and sustain competition by bringing other patents into the trade.

**Le président:** Merci. J'aimerais remercier les représentants de la chambre de leur témoignage.

La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.